

Il est grand temps de mieux réguler les Gafam

Renforcée par le contexte pandémique et les épisodes de confinement, la puissance des Gafam n'est plus à démontrer. Ces géants du numérique ont fondé de véritables empires économiques, ultra-dominants sur leurs marchés de prédilection et très actifs sur des dizaines d'autres. Leur taille, leur capacité financière mais surtout les données qu'ils détiennent leur permettent d'affecter de manière significative le fonctionnement des marchés sur lesquels ces géants interviennent. Il est essentiel et urgent de contrôler la puissance hégémonique de ces plateformes « structurantes » !

Ce constat semble aujourd'hui partagé de chaque côté de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, le débat sur le démantèlement des Gafam a fait florès pour déboucher sur un rapport parlementaire antitrust début octobre. Des démarches judiciaires sont par ailleurs en cours : le département de la Justice américain a ouvert récemment une action contre Google en raison de sa position dominante sur les marchés de la recherche et de la publicité en ligne.

En Europe, Margrethe Vestager a récemment souligné, dans le cadre des discussions autour du *Digital Markets Act*, que les interventions des autorités de concurrence sont trop lentes et en partie inadaptées à l'univers des plateformes numériques. Lorsque les interventions

sanctionnent les pratiques après qu'elles ont eu lieu, le mal est déjà fait et il est difficile de corriger les dommages faits à la concurrence. Au cours de ce long processus, les concurrents peuvent mettre la clé sous la porte... Pour éviter ces écueils, des actions plus rapides doivent être accessibles.

Comment faire ? Le démantèlement des plateformes structurantes est une option, mais elle peut s'avérer très coûteuse et très incertaine, et ne doit être conservée qu'en dernier ressort. Des solutions moins risquées et potentiellement plus efficaces existent. Pour répondre aux défis que posent les grandes plateformes, nous recommandons dans une récente note du Conseil d'analyse économique de repenser l'esprit et la boîte à outils de la régulation économique.

Tout d'abord, il faut se donner les moyens d'agir plus tôt. Puisque les technologies de collecte et d'exploitation des données sont au cœur de la puissance des plateformes, c'est elles qui doivent être la priorité d'une régulation renouvelée. Les plateformes pourraient être contraintes de rendre publics, à l'avance, les changements technologiques ou commerciaux auxquels elles ont l'intention de procéder. Les autorités en charge du respect des règles de la concurrence pourraient ainsi surveiller les technologies et leurs évolutions, et potentiellement

sanctionner les abus et les comportements néfastes.

Ensuite, il est également souhaitable de renouveler l'esprit de la régulation de la concurrence en donnant davantage de pouvoirs aux usagers et consommateurs. Aujourd'hui, un usager peut quitter une plateforme avec ses données, en vertu du principe de portabilité. Il faut aller plus loin et permettre le transfert de l'« identité » (réseau des interlocuteurs, conversations, etc.) afin de favoriser la migration vers des services concurrents et la multiplication des plateformes utilisées (*multihoming*). Enfin, davantage de transparence doit être imposée aux grands acteurs du numérique par l'ouverture renforcée des interfaces de programmation et l'implication des citoyens et experts dans l'expérimentation et le contrôle des algorithmes.

Ces nouveaux instruments et ce nouvel esprit permettront de lutter plus efficacement contre les dérèglements de la concurrence imposés par les grands acteurs numériques. ■

Marc Bourreau
Telecom Paris,

Institut polytechnique de Paris

Anne Perrot

Conseil d'analyse économique (CAE)
et université Paris 1 Panthéon Sorbonne